

3ÈME CYCLE

LIVRET

POUR UN DOCTORAT ACCESSIBLE, RECONNU ET PROTÉGÉ

Nos candidats et candidates en doctorat ou projet de doctorat



NILS FOIX COLONIER
Ingénieur doctorant
Nantes



LOU CHARLOT
STAPS - Projet de doctorat
Marseille



ZOÉ GRUPPO
Psychologie - Projet de doctorat
Paris

En France, seulement 1 % des 25-34 ans sont titulaires d'un doctorat, contre une moyenne de 1,3 % dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), et jusqu'à 3 % en Suisse, par exemple. Cet écart tend à se creuser, le nombre de docteurs et docteures formés augmentant dans de nombreux pays, tandis qu'en France, il reste globalement stable.

Afin de comprendre cet écart, il est nécessaire de mettre en perspective les conditions de vie et de recherche des doctorants et doctorantes, et le manque de financement qui frappe tout particulièrement le 3ème cycle.

Pourtant, le doctorat constitue une étape essentielle de la recherche et de l'enseignement supérieur. Loin d'être un simple diplôme, il doit être valorisé comme une véritable expérience à la fois universitaire et personnelle, avec des droits sociaux et des garanties statutaires solides. Le doctorat doit permettre le développement d'une recherche libre, qualitative et accessible à toutes et tous, un enjeu essentiel pour répondre aux défis de notre société contemporaine afin de la faire évoluer. Nous défendons un modèle de doctorat fondé sur l'égalité d'accès, la protection des doctorants et doctorantes ainsi que la reconnaissance de leurs compétences dans l'ensemble des secteurs d'activité. Ces mesures doivent autant être budgétaires, stratégiques que politiques. Ce livret parcourt les différentes volontés de la FAGE en matière de 3ème cycle universitaire.



L'enquête doctorat de la FAGE "En finir avec les conditions de vie et de recherche précaires"

En 2022, la FAGE a diffusé une enquête à destination des doctorants et doctorantes afin de récolter des données représentatives pour mettre en lumière la réalité des conditions de vie et de travail, de mieux défendre leurs droits, et alerter les institutions sur les urgences concernant le 3ème cycle.

Cette enquête a permis de construire un corpus de propositions en lien direct avec les problématiques des doctorants et doctorantes.



[Accède aux résultats de notre enquête](#)

A. Garantir l'accès au doctorat et lutter contre les inégalités

1. Mieux informer, mieux orienter

Le constat est clair : Trop d'étudiants et d'étudiantes ne connaissent pas les modalités d'accès au doctorat. La FAGE demande la création d'unités d'enseignement (UE) "Initiation à la recherche" obligatoires dès la licence pour assurer une meilleure information sur les parcours académiques et les débouchés en recherche. Pour compléter cette UE, un parcours pré-doctoral, pour les étudiants et étudiantes le souhaitant, permettrait de mieux comprendre le fonctionnement du doctorat, de découvrir les différents aspects de la recherche, et notamment les débouchés.

Alors même que la science est constamment remise en question, dans un contexte marqué par la montée de la désinformation : la mise en place de cet UE représente un réel enjeu sociétal.



ZOOM : Le Guide du Doctorat et de l'orientation à la réalisation d'un projet doctoral réalisé par l'ANESTAPS

Réalisé en 2025 par l'ANESTAPS en collaboration avec l'ACAPS (Association des Chercheurs et Chercheuses en Activités Physiques et Sportives). Ce guide, accessible à toutes et tous, permet d'accompagner les étudiants et étudiantes qui envisageraient de s'orienter vers un parcours de recherche et un doctorat. Il a pour objectif de démystifier le doctorat, souvent méconnu dans le champ du sport ou perçu comme inaccessible, en expliquant clairement les étapes, les enjeux et les débouchés.

Le guide présente les conditions d'accès, les modalités de financement, le rôle du doctorant ou de la doctorante, ainsi que les réalités professionnelles après le doctorat. Il met en lumière la diversité des thématiques de recherche en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) et valorise la poursuite d'études comme un projet légitime et enrichissant. Enfin, il se veut être un outil de démocratisation du doctorat, en encourageant une plus grande représentativité étudiante dans la recherche.



[Retrouve le guide de l'ANESTAPS](#)

Au-delà d'un problème de manque d'offres de doctorat, l'absence de transparence sur ces offres crée des inégalités majeures, notamment concernant l'accès au doctorat. À la suite du rapport Pommier-Lazarus (2024), un comité d'orientation stratégique sur le doctorat a été créé et s'est réuni le 5 mars. Lors de celui-ci, l'annonce de la création d'une plateforme de centralisation a été faite. C'est une position historique de la FAGE à la suite de son enquête de 2022 qui met en lumière que plus de 50% des doctorants et doctorantes sont favorables à la création d'une plateforme nationale d'informations.

Ainsi, la FAGE s'assurera de la mise en place de cette plateforme qui se doit de regrouper toutes les offres de doctorat ainsi que leurs critères de sélection, afin d'assurer une égalité d'accès et de rendre le processus plus transparent.



ZOOM : Le comité d'orientation stratégique sur le doctorat

La FAGE se réjouit de la création, le 5 mars 2025, d'un comité d'orientation stratégique sur le doctorat, lancé par les ministères avec la participation des acteurs et actrices de l'ESR et de la représentation étudiante. La FAGE, du fait de son expertise sur le sujet, est la seule organisation étudiante intégrée à ce comité. La FAGE a porté ses revendications historiques qui ont trouvé un écho dans les premières pistes évoquées :

- Création d'une plateforme nationale de centralisation,
- Journée européenne du doctorat,
- Réseau d'ambassadeurs et ambassadrices du doctorat,
- Meilleure communication des soutenances, labellisation d'événements, et soutien à la participation étudiante aux congrès.

Ces premières annonces vont dans le bon sens. La FAGE restera vigilante à leur mise en œuvre effective et continuera d'exiger que ces dispositifs s'accompagnent de moyens concrets et de garanties structurelles, en particulier pour améliorer durablement la lisibilité, l'accessibilité et l'attractivité du doctorat.

EN BREF

La FAGE demande :

- **La mise en place d'unités d'enseignement "Initiation à la recherche" dès la licence ;**
- **La création d'un parcours pré-doctoral pour découvrir les métiers de la recherche ;**
- **Le lancement d'une plateforme nationale unique (offres, financements, inscriptions, débouchés) et la transparence des critères d'admission dans les écoles doctorales, avec une harmonisation des calendriers.**

2. Un financement obligatoire, juste et transparent

La question du financement du doctorat est centrale, car elle conditionne et engendre de nombreuses autres problématiques. Elle doit être traitée selon plusieurs aspects. Tout d'abord, en ce qui concerne le financement général de la thèse, la FAGE demande le financement de toutes les doctorantes et tous les doctorants pour la réalisation de leur travail de thèse. Elle demande également que le financement puisse aller au-delà des 3 années actuellement prévues, afin de permettre aux doctorants et doctorantes d'adapter leur rythme de travail sans compromettre leurs conditions de vie. Un tel système est essentiel pour garantir la liberté de la recherche, en évitant qu'elle soit contrainte ou limitée pour des raisons financières, tout en assurant une vie décente à celles et ceux qui s'y consacrent.

Concernant les salaires des doctorants et doctorantes, la FAGE demande l'application effective de l'article 11 de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), qui impose la mensualisation des rémunérations des chargés d'enseignement et des vacataires. Cela doit passer par une évaluation rigoureuse de la mise en œuvre de ces dispositifs et la garantie que tous les doctorants et doctorantes vacataires perçoivent leur rémunération dans le mois suivant la réalisation de leurs missions d'enseignement.

Enfin, il est important de rappeler que le doctorat ne devrait jamais être une voie réservée uniquement à celles et ceux qui peuvent se le permettre financièrement. Pourtant, de profondes inégalités de financement persistent entre disciplines, contraignant le nombre de doctorants et doctorantes, notamment en lettres, langues, sciences humaines et sociales (LLSHS) à avoir une autre activité salariée afin de pallier le manque de financement de leur doctorat. Ce cercle vicieux ne peut qu'être dénoncé, et il est nécessaire de faciliter les procédures d'allongement des contrats doctoraux.

Le système actuel, inéquitable, fragilise la qualité de la recherche et creuse les inégalités de financement entre disciplines, accentuant ainsi les inégalités sociales d'accès au doctorat. La FAGE défend une harmonisation des financements par le haut, afin de garantir l'équité entre les écoles doctorales et d'assurer à chaque doctorant et doctorante des conditions de travail dignes, quel que soit son domaine d'études.

EN BREF

La FAGE demande :

- Un financement de l'ensemble des doctorants et doctorantes pour la réalisation de leurs travaux de thèse ;
- Un financement des doctorants et doctorantes au-delà d'une durée de trois ans et la facilitation des procédures d'allongement des contrats doctoraux ;
- La mensualisation des rémunérations des chargés et chargées d'enseignement et des vacataires ;
- L'équité entre disciplines, via l'harmonisation par le haut des contrats afin de garantir des droits similaires à l'ensemble des doctorants et doctorantes.

3. Équité pour l'ensemble des doctorantes et doctorants

L'accès au doctorat reste inégal, en particulier pour les publics les plus exposés aux discriminations : les étudiantes et étudiants internationaux, ainsi que les doctorants et doctorantes en situation de handicap. Ces profils rencontrent des obstacles spécifiques tout au long de leur parcours doctoral.

La FAGE demande que les démarches administratives soient allégées pour les doctorants et doctorantes internationales, en lien avec les préfectures, les services de l'immigration et les universités. Des cours de langue et d'accompagnement à la vie universitaire et sociale doivent leur être systématiquement proposés à l'entrée en thèse.

Enfin, les doctorats en cotutelles, codéveloppés par des établissements d'enseignement supérieur de pays étrangers, souffrent souvent d'un manque de coordination entre établissements. La FAGE demande l'instauration d'une charte nationale des cotutelles, garantissant un suivi partagé, un financement cohérent et une reconnaissance automatique dans les deux pays.

Pour les doctorants et doctorantes en situation de handicap, la coordination entre les écoles doctorales et les services handicap des établissements doit être renforcée. Les adaptations nécessaires (temps, équipements, accompagnement) doivent être anticipées et financées.

EN BREF

La FAGE demande :

- Pour les doctorantes et doctorants internationaux :
- D'offrir un titre de séjour équivalent à la durée de thèse ;
- De faciliter les démarches de renouvellement de titre de séjour si le doctorat dépasse les 3 ans ou si le ou la jeune chercheuse souhaite s'insérer professionnellement après sa thèse ;
- La suppression des frais différenciés ;
- D'allouer les moyens financiers et humains à un accompagnement renforcé pour les doctorants et doctorantes qui le nécessitent ;
- Le renforcement de la coordination entre les écoles doctorales et les services handicap des établissements pour les doctorants et doctorantes en situation de handicap ;

B. Améliorer les conditions de travail et de formation au quotidien

1. Un encadrement de proximité, répondant au mieux aux besoins des doctorants et doctorantes

Le bon déroulement d'un doctorat repose en grande partie sur la qualité de l'encadrement. Aujourd'hui, trop de doctorantes et doctorants témoignent de situations d'isolement, de surcharge de travail ou d'absences prolongées de leur encadrant ou encadrante. Il est impératif de garantir un accompagnement régulier, rigoureux et bienveillant. La FAGE demande que la formation à l'encadrement soit rendue obligatoire pour toutes les personnes encadrant une thèse, tant le comité de suivi que la personne directrice de sa thèse, avec des contenus portant sur la posture d'accompagnement, les enjeux éthiques, la prévention des conflits et des risques psychosociaux. Cette mesure permettrait de garantir une relation entre personne encadrée et encadrante saine et constructive, tout en donnant les clés pour permettre de développer une réelle fonction de personne encadrante.

Par ailleurs, le respect de la limite de trois doctorants ou doctorantes par directeur ou directrice de thèse doit être effectif. Ce plafond, pourtant inscrit dans les textes, est trop souvent ignoré, au détriment de la qualité de suivi des doctorants et doctorantes.

EN BREF

La FAGE demande :

- La formation obligatoire des encadrants et encadrantes tant sur la manière d'effectuer le suivi pédagogique, que sur la posture d'accompagnement, que sur les enjeux éthiques et que sur de la sensibilisation aux risques psychosociaux ;
- Le respect du plafond de 3 doctorants ou doctorantes par directeur et directrice de thèse.



2. Des conditions matérielles et sociales dignes

Être doctorant ou doctorante, c'est exercer une activité de recherche exigeante qui nécessite des conditions de travail stables et respectueuses. Trop souvent, les doctorants et doctorantes ne disposent pas d'un bureau, d'un ordinateur ou de matériel suffisant pour mener leurs recherches, notamment dans certaines disciplines comme les sciences humaines et sociales. La FAGE demande que l'accès aux ressources matérielles et scientifiques (laboratoires, bibliothèques, logiciels, financements de terrain ou de mobilité) soit garanti à tous les doctorants et doctorantes, quel que soit leur établissement ou leur discipline.

Par ailleurs, les situations de précarité sociale et psychologique sont préoccupantes : isolement, anxiété, burn-out, voire violences sexistes, sexuelles ou discriminatoires. Il est indispensable de renforcer les dispositifs d'écoute et de soutien psychologique, ainsi que les politiques de prévention des violences dans les laboratoires et écoles doctorales. Enfin, la reconnaissance statutaire de la personne doctorante comme à la fois étudiante, salariée et chercheuse est centrale. La FAGE exige ainsi la clarification du statut social grâce à la création d'un statut spécifique aux doctorants et doctorantes, prenant en compte leur salariat ou non.

Elle doit se traduire par l'accès effectif aux droits étudiants (restauration, logement, bourses, culture) et aux droits sociaux (protection maladie, congés, assurance chômage), sans avoir à choisir entre deux statuts.





ZOOM : Le comité d'orientation stratégique sur le doctorat

L'enquête 2024 de l'Observatoire des Violences Sexistes et Sexuelles dans l'Enseignement Supérieur montre que 51,7 % des doctorants et doctorantes estiment que le doctorat est une période particulièrement sujette aux violences sexistes et sexuelles. Les laboratoires, principaux lieux de travail des doctorants et doctorantes, concentrent une grande partie des violences. Près d'un quart des répondants et répondantes qui se rendent au laboratoire plus d'une fois par an déclarent y avoir subi ou été témoin d'au moins une forme de violence, de harcèlement ou de discrimination passibles de sanctions légales.

Ainsi, il est central :

- De sensibiliser et former les directeurs et directrices de thèse à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- D'inclure des mesures permettant la prévention des risques de harcèlement, de discrimination ou de violence sexistes et sexuelles au sein des chartes des écoles doctorales.

Il est par ailleurs essentiel que les doctorants et doctorantes aient accès aux dispositifs d'écoute et de signalement des Universités, grâce à une communication ciblée, et une formation des membres sur les difficultés des parcours doctoraux et des violences qui peuvent être subies par les doctorants et doctorantes tout au long de leur thèse.



[L'ensemble de nos positions sur le doctorat](#)

EN BREF

La FAGE demande :

- **Un accès garanti aux ressources, équipements et outils de recherche pour permettre des travaux de recherches dans de bonnes conditions ;**
- **La reconnaissance statutaire de la personne doctorante comme à la fois étudiante, salariée et chercheuse et la clarification de leur statut social grâce à la création d'un statut spécifique aux doctorants et doctorantes, prenant en compte leur salariat ou non ;**
- **Un accès effectif aux services pour l'ensemble des doctorants et doctorantes ;**
- **La sensibilisation des directeurs et directrices de thèse à la lutte contre les VSS ;**
- **L'inclusion de mesures permettant la prévention des risques de harcèlement, de discrimination ou de violence sexistes et sexuelles au sein des chartes des écoles doctorales ;**
- **Un accès des doctorants et doctorantes aux cellules d'écoute et de signalement de discriminations et violences associées des universités.**

3. Une formation doctorale au service de la société

Le doctorat reste insuffisamment reconnu dans les parcours professionnels, en particulier en dehors de l'université. Cette invisibilisation des compétences des docteurs et docteuses contribue à renforcer la précarité post-thèse. Dans ce cadre, la FAGE demande la création d'un observatoire national des parcours des docteurs et docteuses, afin de documenter les trajectoires professionnelles après la soutenance et d'identifier les obstacles à l'insertion.

La reconnaissance du doctorat dans les grilles salariales, les conventions collectives et les concours doit être obligatoire, y compris dans les secteurs non académiques. Cela passe notamment par une réelle valorisation des compétences transversales acquises au cours de la thèse : autonomie, gestion de projet, innovation, communication, etc. Par ailleurs, la multiplication des contrats postdoctoraux précaires doit cesser. La FAGE propose la mise en place d'un plan national de financement de post-doctorats de qualité, avec un accompagnement vers des postes pérennes dans le public comme dans le privé.

Enfin, les statuts précaires imposés aux jeunes chercheurs et chercheuses, issus de la loi de programmation de la recherche (LPR) de 2020, tels que les CDI de mission scientifique et les postes de chaires de professeurs juniors, sont inadmissibles. Le poste de chaires entretient une compétitivité malsaine dans la recherche, au lieu d'abonder les voies existantes de recrutement. Les CDI de mission scientifique ne permettent pas d'assurer la sécurité de l'emploi et mettent les professionnels et professionnelles de l'enseignement supérieur dans une situation d'autant plus précarisante. La FAGE demande la suppression des CDI de mission scientifique et les postes de chaires de professeurs juniors.

EN BREF

La FAGE demande :

- **L'intégration de formations transversales : urgence climatique, lutte contre les risques psychosociaux, lutte contre les discriminations, gestion de projet, communication scientifique.**
- **La valorisation de l'engagement associatif et représentatif dans le parcours doctoral.**

C. Reconnaître pleinement le doctorat dans le monde académique et professionnel

1. Valoriser les compétences et garantir des débouchés

Le doctorat reste insuffisamment reconnu dans les parcours professionnels, en particulier en dehors de l'université. Cette invisibilisation des compétences des docteurs et docteures contribue à renforcer la précarité post-thèse. Dans ce cadre, la FAGE demande la création d'un observatoire national des parcours des docteurs et docteures, afin de documenter les trajectoires professionnelles après la soutenance et d'identifier les obstacles à l'insertion.

La reconnaissance du doctorat dans les grilles salariales, les conventions collectives et les concours doit être obligatoire, y compris dans les secteurs non académiques. Cela passe notamment par une réelle valorisation des compétences transversales acquises au cours de la thèse : autonomie, gestion de projet, innovation, communication, etc. Par ailleurs, la multiplication des contrats postdoctoraux précaires doit cesser. La FAGE propose la mise en place d'un plan national de financement de post-doctorats de qualité, avec un accompagnement vers des postes pérennes dans le public comme dans le privé.

Enfin, les statuts précaires imposés aux jeunes chercheurs et chercheuses, issus de la loi de programmation de la recherche (LPR) de 2020, tels que les CDI de mission scientifique et les postes de chaires de professeurs juniors, sont inadmissibles. Le poste de chaires entretient une compétitivité malsaine dans la recherche, au lieu d'abonder les voies existantes de recrutement. Les CDI de mission scientifique ne permettent pas d'assurer la sécurité de l'emploi et mettent les professionnels et professionnelles de l'enseignement supérieur dans une situation d'autant plus précarisante. La FAGE demande la suppression des CDI de mission scientifique et les postes de chaires de professeurs juniors.

EN BREF

La FAGE demande :

- La reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et les grilles salariales ;
- Un plan national de financement de post-doctorats de qualité ;
- La suppression des CDI de mission scientifique et les postes de chaires de professeurs juniors, précarisants pour les jeunes chercheurs et chercheuses

2. Le doctorat comme levier de la science ouverte

Le doctorat est un rouage essentiel des politiques scientifiques. Pourtant, les personnes doctorantes sont encore trop peu représentées dans les espaces de décision, et la logique de production fermée des savoirs les pénalise. Un doctorant et une doctorante représentée est une personne mieux protégée : trop peu de doctorants et doctorantes sont aujourd'hui emmenées à faire de la représentation, et trop de sièges qui leurs sont réservés sont vacants. Leur implication doit être reconnue comme un acte d'engagement citoyen et académique, intégré dans la formation doctorale. Face à ce constat, la FAGE demande une information et une meilleure représentation des doctorants et des doctorantes dans les conseils de recherche, les conseils d'école doctorale, les conseils scientifiques et les laboratoires.

En parallèle, il est nécessaire de promouvoir une science ouverte, librement accessible, éthique et démocratique. Cela passe par le soutien aux revues en libre accès, la lutte contre les revues prédatrices, et la formation des doctorants et doctorantes à la vulgarisation scientifique et à l'intégrité de la recherche.

EN BREF

La FAGE demande :

- **Le renforcement de la représentation doctorante dans les instances universitaires et nationales ;**
- **Une meilleure information et représentation des doctorants et des doctorantes dans les conseils de recherche, les conseils d'école doctorale, les conseils scientifiques et les laboratoires.**
- **Le développement de la science ouverte : accès libre aux résultats, lutte contre les revues prédatrices, formation à la vulgarisation.**



ZOOM : Stand Up For Science

Le 20 mars 2025, une tribune est publiée dans le Journal Libération “Stand Up for Science, et après ?”. Celle-ci fait suite aux dernières attaques de Donald Trump, directement visées contre la recherche. Parmi elles :

- Coupure d’emplois, notamment les personnes les plus jeunes et les plus précaires (les femmes, les personnes racisées, les travailleurs handicapés, etc.) ;
- Les données : certaines effacées, d’autres rendues inaccessibles ;
- Les collaborations internationales : interruption des conférences/workshops sur le territoire américain, interdiction d’aller à des conférences/workshops à l’étranger, interdiction de participer à des réunions en visio ;
- La censure de certains mots, et de certains articles ou revues, non seulement des publications dans les revues, mais aussi les rapports réguliers de certaines agences comme le Morbidity and Mortality Weekly Report, interrompu pour la première fois en des décennies ;
- Les financements qui sont coupés, restreints ou ciblés de manière drastique.

Il est important de noter que beaucoup de doutes subsistent sur la légalité de certaines décisions ainsi que sur les coupes budgétaires à venir (Ressources Humaines comprises). Il est difficile d’estimer l’ampleur de l’attaque contre le monde académique en général et les différents impacts sur certaines sciences en particulier.

Face à ces réels dangers, le mouvement “Stand Up for Science” a été créé, d’abord aux États-Unis, puis suivis par plusieurs pays, dont la France. Diverses mobilisations ont eu lieu et sont vouées à se poursuivre, la FAGE y a été partie prenante. À l’heure où la science est menacée, il est plus que jamais nécessaire de défendre la recherche pour comprendre et transformer le monde. Aux yeux de la FAGE, s’engager pour le doctorat, c’est défendre une recherche et donc une université publique libre, ouverte et émancipatrice.

**STAND UP
FOR SCIENCE**

3. La recherche comme vecteur de la société de demain

Alors que la recherche représente un pilier fondamental de l'enseignement académique, la FAGE prend position en faveur de son développement, dans une démarche globale de valorisation de l'enseignement académique, mais aussi pour sa place cruciale dans la société. Que ce soit au sein de l'écosystème académique lui-même ou dans la société dans son ensemble, il est observé un désintérêt croissant pour la science. Cette tendance a inévitablement des répercussions sur les réflexions qui sous-tendent les politiques actuelles alors que la recherche devrait être centrale dans ces dernières.

Ce désintérêt pour la science et la recherche dépasse largement le cercle des politiques et influence la perception que les citoyens et citoyennes ont de ce domaine crucial. Il contribue à façonner une vision réduite, voire erronée, de la recherche et de ses implications dans notre quotidien. Cette méconnaissance et ce désintérêt affectent également la confiance que les individus accordent au secteur scientifique. En conséquence, cela peut compromettre le soutien public à la recherche et aux politiques qui la favorisent, alors même que la science est indispensable pour relever les défis sociaux contemporains, qu'il s'agisse de santé, d'environnement, d'énergie ou d'autres domaines critiques.

Censée être partie prenante de l'enseignement supérieur, la recherche subit aujourd'hui, tout comme l'enseignement supérieur dans sa globalité, un désinvestissement massif de la part de l'État. Touchée, elle aussi, par des coupes budgétaires inédites, elle fait face à un désintéressement à la fois politique et sociétal. L'avis scientifique n'est plus nécessairement écouté, et les consensus scientifiques sont souvent remis en question, comme en témoigne la publication du dernier rapport du GIEC qui pointait du doigt le rôle de l'humain dans le dérèglement climatique. Malgré des arguments étayés par des preuves et l'expérience, de nombreuses et nombreux pseudo-experts sont intervenus pour contester ces conclusions. Et plus qu'un désintérêt envers la science, c'est un détournement du processus de recherche dans les prises de décisions politiques qui s'opère ces dernières années.

Investir dans le doctorat en France, c'est garantir le déploiement de la recherche, dans une société où elle est remise en question par des intérêts politiques. Dans un contexte où nous n'avons jamais eu autant besoin de recherche, améliorer les conditions de vie et de recherche des doctorants et doctorantes doit être une priorité politique. La FAGE continuera de le porter, tant en CNESER, qu'au quotidien.